

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le **sept février à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents:** Mesdames Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

### **Absents excusés :**

Brice DUCRUIX donne pouvoir à Dominique VIOT  
Pierre BOULLY donne pouvoir à Roger RIBOLLET

### **Absent :**

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Date de la convocation : 1 février 2019

Présents et représentés : **13**

Date d'affichage : 1 février 2019

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile Liébaud a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 7 février 2019.

### **Ordre du jour**

#### **Délibérations**

- Décision Rectification de la délibération du 14 janvier 2019 concernant le taux d'indice de l'indemnité du Maire et des Adjoints.
- Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre du changement de chauffage du bâtiment école-mairie

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant l'extinction de l'éclairage public suite à la réception ce jour de l'avant-projet sommaire de la part du SIEA. Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

En début de conseil municipal, M. Ballofet de la société WBI présente le résultat de l'avant-projet sur le changement de chauffage du bâtiment école-mairie avec option pour la salle des fêtes.

Il ressort du diagnostic les éléments clés suivants :

- Les consommations théoriques du bâtiment école-mairie sont en phase avec les consommations réelles
- Les consommations théoriques de la salle des fêtes sont le double des consommations réelles ; les consommations théoriques prennent en compte un renouvellement d'air qui n'est pas réalisé.
- L'isolation du bâtiment école-mairie est bonne et ne nécessite pas de travaux
- 3 solutions techniques ont été chiffrées :
  - Pompe à chaleur air/air
  - Pompe à chaleur air/eau
  - Pompe à chaleur eau glycolée /eau (géothermie)
- Dans chaque solution un groupe extérieur devra être installé à l'arrière de la mairie (pas d'installations de groupes en façade)
- Chaque solution permet de rafraichir les locaux en été pour un coût relativement faible compte-tenu des vacances scolaires en juillet et août

- Les chiffrages prennent en compte tous les travaux de démontage des chauffages gaz existants, d'achat de matériel et de travaux d'installation.
- Le fonctionnement du chauffage est prévu jusqu'à -20° extérieur.
- Synthèse des consommations :

MAIRIE / ECOLE	Besoins kWh / an	COP	Conso kWh / an	prix moyen Kwh	Cour d'exploitation en € TTC
PAC air/air	49 472	3,10	15 959	0,17	2 713
PAC air/eau	49 472	2,85	17 359	0,17	2 951
PAC eau glycolée/ea	49 472	4,08	12 125	0,17	2 061

Le COP (COefficient de Performance) est le ratio entre l'énergie restituée (chauffage) et l'énergie consommée (consommation électrique). Cela signifie que pour 1 kWh d'électricité consommé en solution PAC air/air par exemple on génère 3,1 kWh de chauffage.

- Synthèse financière :

#### Mairie / Ecole :

Mairie / Ecole	Investissement (€ HT)	Coût exploitation (€ TTC)	Gains conso. (€ TTC)	Coût de maintenance en € TTC	Coût sur 10 ans en € TTC	Retour sur investissement
Actuel		6 947	-	450	-	-
PAC air / air	54 000	2 713	4 234	600	33 130	12
PAC air/eau	48 650	2 951	3 996	650	36 010	12
PAC eau glycolée/eau	65 250	2 061	4 886	750	28 110	13

#### Plus value salle des fêtes :

Salle des fêtes	Investissement (€ HT)	Coût exploitation (€ TTC)	Gains conso. (€ TTC)	Coût de maintenance en € TTC	Coût sur 10 ans en € TTC	Retour sur investissement
Actuel		840	-	-	-	-
PAC air / air	11 800	280	560	0	2 800	21
PAC air/eau	9 600	360	480	0	3 600	20
PAC eau glycolée/eau	11 700	220	620	0	2 200	19

Les gains en consommations n'incluent pas les variations probables du coût de l'énergie plus importantes sur le gaz que sur l'électricité.

Compte tenu du faible retour sur investissement il est décidé de ne pas engager à ce jour le changement de chauffage pour la salle des fêtes.

Concernant le bâtiment école-mairie on écarte la solution 3 géothermie plus lourde en investissement et présentant des difficultés potentielles d'installation du réseau d'eau glycolée dans le petit jardin (surface insuffisante, problème avec les arbres).

La solution 1 air/air présente une incertitude sur le long terme lié à la présence de fluide frigorigène R410A dans les salles de classes.

La solution 2 PAC air/eau présente une pérennité plus importante de l'installation : si on souhaite remplacer (dans 15 ou 20 ans) le groupe extérieur par un autre mode de chauffage (chaudière à granulés par exemple), toute l'installation intérieure pourra être conservée.

#### **Conclusion :**

On s'oriente vers la solution 2 pompe à chaleur air / eau sous réserve d'un calcul du chiffrage des économies incluant les variations attendues du coût de l'énergie.

#### Délibérations :

##### **N°3 : Rectificatif de l'indice de l'indemnité des adjoints**

Vu la délibération en date 14 janvier 2019 modifiant l'indice de l'indemnité du Maire et des Adjointes suite à la note d'information n°NOR : TERB1830058N relative aux montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal officiel de la République française du 27 janvier 2017.

Monsieur le Maire fait part d'une erreur matérielle produite lors de la rédaction de la délibération, le taux des adjoints a été noté 8,5 % au lieu de **8,25 %**

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la rectification de cette erreur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE à l'unanimité le taux suivant : Adjoints : 8,25 % de «l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique»**

#### **N°4 : Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre du changement de chauffage du bâtiment école-mairie**

Lors du conseil du 30 novembre 2018 nous avons retenu la société WBI pour la phase avant-projet uniquement.

Nous devons confier la suite des travaux de maîtrise d'œuvre pour le changement de chauffage du bâtiment école-mairie à l'entreprise WBI pour un montant de 4 740 HT soit 5 688 € TTC. Cela inclue le Dossier de Consultation des Entreprises, la vérification et l'analyse des offres des entreprises, le suivi des travaux avec compte-rendu et la réception des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Confie, à l'unanimité, la suite des travaux de maîtrise d'œuvre pour le changement de chauffage du bâtiment école-mairie à l'entreprise WBI**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

#### **Présentation du résultat de l'avant-projet sommaire concernant l'éclairage public.**

Le SIEA, à la demande de la commune, a fait réaliser par Suez, un avant-projet sommaire sur deux options :

- 1) remplacement des luminaires du cœur du village par des luminaires à leds
- 2) extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 23h à 5h en semaine et 0h à 5h les vendredis et samedis (pour prendre en compte l'activité du restaurant).

La synthèse apparaît comme ceci :

	Coût total TTC	Reste à charge pour la commune	Economie énergie / an	Gain annuel	Amortissement
LED	36 800 €	18 685 €	10 777 kWh	1 682 €	11,1 ans
Extinction	4 900 €	1 906 €	20 266 kWh	2 287 €	0,8 an

Le conseil décide de ne pas retenir la solution de remplacement des luminaires par des leds. L'extinction de l'éclairage public présente un intérêt financier mais également écologique par la diminution de la pollution lumineuse.

Le gain financier n'est pas proportionnel strictement à l'économie d'énergie à cause d'une facturation d'un forfait ENEDIS pour deux armoires sur sept (Les Herbeletes et Romans).

#### **N°5 : Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public a été présentée lors des réunions de quartiers 2018 et a fait l'objet de retours positifs.

L'extinction génère des économies d'énergie, des économies financières et diminue la pollution lumineuse qui nuit aux espèces nocturnes.

Les plages horaires prévues sont compatibles avec les horaires des transports scolaires et l'activité du bar-restaurant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité de 12 votes pour avec 1 vote contre de Monsieur Régis LORAS :**

- **D'engager les travaux permettant l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h en semaine et entre 0h et 5 h le vendredi et le samedi sur tout le territoire de la commune**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents permettant de réaliser cette extinction de l'éclairage public**

## **Rapport des commissions**

### **Action sociale et culturelle et services à la population**

RAS

### **Urbanisme et environnement, bâtiments communaux**

- Un comptage véhicule est effectué du 8/02 au 15/02 chemin Trève de Galle et chemin des 3 coins en simultané.  
Le projet d'aménagement à coût réduit chemin Trève de Galle est en cours de chiffrage. La prochaine réunion avec les habitants est fixée au jeudi 21 février à 20h00. Un courrier va leur être distribué.
- En complément du changement de chauffage il faudra étudier la suppression éventuelle de la cuve à gaz qui ne servirait plus que pour la cuisinière de la salle des fêtes.
- Le nettoyage de la place de l'Eglise est prévu pendant les vacances scolaires de février.
- Le busage du fossé route d'Illiat avant le chemin des Bergerettes sera réalisé avec un pose d'un drain compte tenu de la difficulté d'entretien du fossé généré par la pose des poteaux bois.

### **Finances**

- Suite à la réception de la fiche individuelle DGF 2018 il ressort que l'effort fiscal de la commune est de 0,863904 pour un effort fiscal moyen de la strate de 1,006579 soit un ratio de 85,8%, à peine supérieur à 85%, seuil permettant de bénéficier de la Dotation nationale de péréquation d'un montant pour 2018 de 10 161 €.
- Une réunion de la commission finances aura lieu le lundi 11 février à 20h.

### **Communication fêtes et cérémonies**

- La communauté de communes a résilié le contrat de maintenance des panneaux à message lumineux à effet le 30 juin 2019. Compte tenu des difficultés pour lire les messages affichés il n'est pas prévu d'engager de frais pour le maintien en fonctionnement de ce panneau.
- Le bulletin annuel a été distribué.
- Le nouveau système de communication sur smartphone PanneauPocket doit être alimenté par les manifestations prévues.

### **Questions / informations diverses**

Une note d'information pour le broyage à domicile le 5 mars va être distribuée.

Les communes de Garnerans, Thoisse et Mogneneins organisent une réunion publique dans le cadre du Grand débat le vendredi 22 février à 20h à la salle des fêtes de Thoisse.

La séance est levée à 23 h 00.

### **Prochain Conseil le jeudi 7 mars 2019 à 20h30**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.